

Enedis - DR Nord Midi-Pyrénées

**MAIRIE - SERVICE URBANISME
2 RUE DE LA RÉPUBLIQUE
82600 SAINT-SARDOS**

Téléphone : 05 61 37 49 64
Télécopie : 05 61 37 99 69
Courriel : nmp-cuau@enedis.fr
Interlocuteur : LEBLOND Christel

Objet : **Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme**

SAINT ALBAN, le 22/05/2024

Madame, Monsieur,

Par votre demande d'information pour l'instruction de l'autorisation d'urbanisme **d'une installation de production**, vous nous avez sollicités afin de connaître les coûts d'extension de réseau électrique qui seraient à la charge de la CCU (ou de l'EPCI) concernant le projet référencé ci-dessous :

Autorisation d'Urbanisme : **PC0821732400001**
Adresse : **ROUTE D'ESCALA
82600 SAINT-SARDOS**
Référence cadastrale : **Section C , Parcelles n° 2569 - 2184 - 2185 - 2186**
Nom du demandeur : **REDEN INVESTISSEMENTS FRANCE - CARCEL THIERRY**

Nous vous informons que selon les dispositions de l'article L342-11 du code de l'énergie, la contribution au coût du branchement et de **l'éventuelle contribution pour des travaux d'extension¹ nécessaires à la réalisation d'un projet de production d'énergie est à la charge intégrale du Demandeur.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Christel LEBLOND

Votre conseiller



PJ : Le plan joint permet de situer le réseau public d'électricité par rapport au projet

¹ Au sens de l'article D342-2 du code de l'énergie relatif à la consistance des ouvrages d'extension du réseau public d'électricité.